

Programme 2016/2018

# BNSSA

## Brevet National de Sécurité

## et de Sauvetage Aquatique

Site du Puy-en-Velay

### Présentation

Le Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique confère à son titulaire la qualification professionnelle nécessaire...

- à la surveillance des baignades ouvertes gratuitement au public, aménagées et réglementairement autorisées
- à l'assistance d'un Maître Nageur ou d'un d'Eduteur Sportif des activités de la natation

*Le titulaire du BNSSA ne fait que de la surveillance, il ne peut pas faire de l'enseignement.*

### Où exerce-t-il ?

- sur les plans d'eau
- sur les plages
- sur les rivières
- dans les piscines, les campings et les club-hôtels sous la responsabilité d'un maître nageur

### Conditions d'accès à la formation

- être âgé de 18 ans à la date de l'examen ;
- être titulaire du PSE1 au premier jour de la formation.

### Contenu de la formation

Cette formation prépare aux épreuves de l'examen du BNSSA qui comporte...

#### 3 épreuves pratiques éliminatoires :

- parcours sauvetage de 100m
- 250m palmes, masque et tuba + remorquage
- action sur le noyé

#### 1 épreuve notée :

- réglementation QCM de 40 questions

### Certification

Diplôme relevant du Ministère de l'Intérieur à la délivrance duquel les Directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale sont associées.

### Particularité(s)

Les titulaires du BNSSA sont astreints tous les 5 ans à une session de recyclage et de perfectionnement à l'issue de laquelle ils participent à un examen de contrôle qui permet au jury de prolonger ou non la validité du diplôme.



## Calendrier de la formation

	Inscription avant le	Début de la formation	Fin de la formation	Effectif	Examen	Durée totale
Formation	20.09.16	20.10.16	02.03.17	20	03.03.17	25 h
Recyclage	01.02.17	01.03.17	02.03.17	5		6 h

Examen : date à déterminer

## Coût de la formation - tarifs révisables au 1<sup>er</sup> janvier 2017

Frais pédagogiques : 225.00 euros

Recyclage : 54.00 euros

## Financer sa formation

Dans le cadre des aides à la formation professionnelle, il existe selon le statut du candidat, de nombreux dispositifs de prise en charge financière totale ou partielle des frais pédagogiques, les frais de restauration et d'hébergement restant à la charge du stagiaire ou de l'employeur.

### Où s'adresser ?

Site Internet : [www.formationsportauvergne.com](http://www.formationsportauvergne.com)

- **Jeunes de 18 à 26 ans** : Missions locales
- **Demands d'emploi** : Pôle emploi
- **Résidents en Auvergne** : CREPS Vichy - Auvergne pour les aides accordées par le Conseil Régional d'Auvergne et pour les candidats en situation de formation initiale.
- **Salariés** : Service du personnel de l'entreprise, Organisations professionnelles, Fonds d'assurance formation
- **Licenciés d'un club** : Directions départementales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Auvergne, Association sportive du demandeur

## S'informer, s'inscrire

Le dossier d'information et la fiche d'inscription sont à télécharger sur le site Internet du CREPS VICHY AUVERGNE.

Le dossier d'inscription sera adressé à la DDCSPP Haute-Loire :  
3 chemin du Fieu - CS 40348 - 43009 LE PUY EN VELAY Cedex  
Tél. : 04 71 09 80 80 Fax : 04 71 02 81 17

accompagné de tous les documents demandés **au plus tard le jour de la clôture des inscriptions**. En cas de difficultés, contactez l'établissement le responsable pédagogique de la formation. L'inscription sera enregistrée dès réception du dossier complet.

## Responsable pédagogique

Jacques MASSE - Tél. 04 71 09 80 94

E-mail : [jacques.masse@haute-loire.gouv.fr](mailto:jacques.masse@haute-loire.gouv.fr)

## CREPS Vichy - Auvergne

2 route de Charneil - B.P. 40013 - 03321 BELLERIVE-SUR-ALLIER cedex

Tél. : 04 70 59 85 60 Fax : 04 70 32 62 07

E-mail : [direction@creps-vichy.sports.gouv.fr](mailto:direction@creps-vichy.sports.gouv.fr) Internet : [www.creps-vichy.sports.gouv.fr](http://www.creps-vichy.sports.gouv.fr)